

SAISON 2022 - 2023

ADHERENT

N° ADHESION _____

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : ____/____/____

COURS	JOURS	HORAIRES	PROFESSEURES	TARIF ANNUEL	TARIF ANNUEL	TARIF ANNUEL
				1er COURS	2E COURS	3E COURS ET SUIVANT
Entourer le tarif des cours choisis						
Modern'Jazz Cours Eveil (dés 4 ans)	Mercredi	14h45/15h45	Delphine JOUTEAU	180 €	81 €	69 €
Modern'Jazz Cours Initiation (de 6 à 8 ans)	Mercredi	14h45/15h45	Delphine JOUTEAU	180 €	81 €	69 €
Modern'Jazz Cours Débutant (à partir de 8 ans selon niveau)	Mercredi	15h45/17h	Delphine JOUTEAU	195 €	81 €	69 €
Modern'Jazz Cours Intermédiaire (collège hors 3e)	Mercredi	17h/18h30	Delphine JOUTEAU	195 €	81 €	69 €
Modern'Jazz Cours Moyen et Avancé (3e et Lycée)	Vendredi	19h45/21h15	Karine BRIGEON	195 €	81 €	69 €
Hip-Hop Cours Initiation (de 6 à 8 ans)	Jeudi	16h45/17h30	Tanya BRIGEON	180 €	81 €	69 €
Hip-Hop Cours Débutant (à partir de 8 ans selon niveau)	Jeudi	17h30/18h30	Tanya BRIGEON	195 €	81 €	69 €
Hip-Hop Cours Intermédiaire (collège hors 3e)	Jeudi	18h30/19h30	Tanya BRIGEON	195 €	81 €	69 €
Hip-Hop Cours Moyen et Avancé (3e et Lycée)	Jeudi	19h30/20h30	Tanya BRIGEON	195 €	81 €	69 €
Classique Cours Débutant (à partir de 8 ans)	Vendredi	17h30/18h30	Karine BRIGEON	195 €	81 €	69 €
Classique Cours Intermédiaire et Moyen (à partir du Collège)	Vendredi	18h30/19h45	Karine BRIGEON	195 €	81 €	69 €
TOTAL A REGLER						

PRISE EN CHARGE DE L'ENFANT

À compléter obligatoirement pour les adhérents mineurs

Je soussigné, représentant légal de l'adhérent(e) :

M'engage à prendre en charge mon enfant à la sortie de la salle dès la fin de son cours, soit à mandater une personne à cet effet (*)

En cas d'impossibilité, j'autorise mon enfant à regagner seul son domicile et je décharge l'association Studio Font'Danza ainsi que le professeur de toute responsabilité en cas d'accident, d'incident ou de dommages dont mon enfant pourrait être victime de son propre fait ou du fait d'un tiers durant le trajet (*)

(*) Cocher la ou les cases correspondantes

AUTORISATION D'EXPLOITATION D'IMAGE (fixe ou animée)



Je soussigné, adhérent majeur ou représentant(s) légal(aux) de l'adhérent mineur, autorise expressément l'association Studio Font'Danza à réaliser ou faire réaliser des images fixes ou animées lors de reportages internes, de portes ouvertes ou de spectacles pour les usages ci-après en lien avec l'association : article de presse ; exposition ; publications électroniques ; DVD et photos du spectacle ; projection publique ; publicité ; calendrier. Les images pourront être exploitées directement par l'association ou par l'intermédiaire d'un tiers.

La présente autorisation est accordée pour la durée de la saison de danse en cours (du 01/09 au 31/08 de l'année suivante).

L'association Studio Font'Danza s'interdit expressément de procéder à une exploitation des images susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation de l'adhérent, ni d'utiliser les photographies objets de la présente autorisation sur tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

REGLEMENT INTERIEUR 2021/2022

ARTICLE 1 : L'association Studio Font'Danza est une association régie par la loi de 1901 relative aux associations sans but lucratif. Elle a pour objet l'enseignement, la pratique et la diffusion de la danse Modern Jazz et Hip-Hop, ainsi que la création chorégraphique.

ARTICLE 2 : Les membres du bureau sont bénévoles. Ils sont élus lors de l'assemblée générale annuelle parmi les adhérents à l'association ou parmi leurs représentants légaux.

ARTICLE 3 : L'association emploie des professeurs salariés, titulaires du brevet d'Etat ou équivalent. Ceux-ci s'engagent à être ponctuels et à prévenir en cas d'absence aux cours. L'Association est partenaire de l'Association des Jeunes Amis de la Danse qui emploie les mêmes professeurs. Ce partenariat s'étend également à des stages qui pourront être communs, aux Cartes Blanches des JAD et autres activités qui pourront être proposés aux élèves de Studio Font'Danza ainsi qu'à son pôle costume.

ARTICLE 4 : Les cours sont ouverts aux élèves inscrits et à jour de leur cotisation. Les élèves sont tenus d'assister régulièrement aux cours. En cas d'absence, ils sont priés d'en prévenir le bureau ou le professeur. Les cours sont assurés normalement hors vacances scolaires : les cours éventuellement annulés, au-delà d'un seul cours dans l'année, seront reprogrammés prioritairement pendant les vacances scolaires en accord avec les élèves, sauf pour le mois de juin, où les professeurs sont très sollicités par les répétitions des spectacles des autres associations.

ARTICLE 5 : Le contenu, l'organisation et l'animation du cours est de l'entière responsabilité des professeurs ; ils seront adaptés au niveau de chacun. Les cours « adultes » sont ouverts aux parents ou représentants légaux des élèves ou autres personnes extérieures.

ARTICLE 6 : Les parents ou représentants légaux doivent accompagner leurs enfants mineurs sur le lieu du cours et s'assurer que le professeur est effectivement présent. Jusqu'à l'arrivée de celui-ci, les parents doivent assurer la surveillance.

ARTICLE 7 : La prise en charge des élèves par l'association et le professeur s'achève à la fin du cours.

ARTICLE 8 : Le montant des cotisations est fixé chaque année par le bureau. Le règlement s'effectuera à l'inscription et peut être fractionné par trimestre. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'arrêt de l'activité au cours de l'année, sauf cas exceptionnel (raison médicale, déménagement, etc.).

ARTICLE 9 : Les élèves qui ont assisté régulièrement aux cours, s'engagent à participer au traditionnel spectacle de fin d'année. Une participation à l'achat de costumes et/ou accessoires pourra, le cas échéant, être demandée à la libre appréciation des professeurs.

ARTICLE 10 : Les parents ou représentants légaux des élèves autorisent le professeur à prévenir directement les secours en cas d'accident le nécessitant.

ARTICLE 11 : Lors des cours et manifestations organisées par l'association ou en lien avec l'association, les adhérents s'engagent à entretenir de bonnes relations avec les autres adhérents, les professeurs, les représentants de l'association et toute autre personne présente, ainsi qu'à veiller au maintien en bon état des locaux et biens mis à disposition.

ARTICLE 12 : En raison de la crise sanitaire et conformément aux directives gouvernementales, un pass sanitaire sera demandé pour les mineurs de plus de 12 ans à partir du 30 septembre.

Documents à joindre au dossier et à transmettre avant le 15 octobre :

- La demande d'adhésion dûment complétée et signée ou la copie de la carte d'adhérent en cours de validité
- La demande d'inscription au cours pour la saison 2022/2023
- Le paiement complet (même si règlement en plusieurs fois)
- Une attestation d'assurance responsabilité civile
- Un certificat médical d'aptitude à la pratique de la danse pour une première inscription (pour une réinscription le certificat est à renouveler s'il a plus de 3 ans)

Dossier complet à transmettre lors de la Journée des Associations de Fontaine Le Comte (samedi 3 septembre) ou dans la boîte aux lettres de la Mairie de Fontaine Le Comte en précisant le nom de l'association ou chez Marilyn Mendia 13 rue des chaumes 86240 Fontaine Le Comte

Au-delà du 15 octobre l'adhérent ne sera plus accepté en cours jusqu'à complétude de son dossier.

Les membres du bureau restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire

Adresse Mail : danse@studiofontdanza.fr / www.studiofontdanza.fr / Tel : 07 85 38 54 60

Fait à _____

Date : __ / __ / ____

Signature de l'adhérent majeur ou du(es) représentant(s) légal(aux)